

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1234

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

A mesures actives, syndicats passifs?

L'entrée en vigueur progressive, dès le 1er janvier prochain, d'une loi sur l'assurance-chômage profondément révisée place les syndicats en face d'une population, mais aussi de tâches et de responsabilités, assez nouvelles pour eux. A l'évidence, ils n'en paraissent pas unanimement convaincus, ni réjouis.

JEAN STEINAUER

L'assurance chômage, bien sûr, les syndicats connaissent. Ils l'ont même inventée, et l'ont portée de leurs seuls efforts – quelques cantons et communes mis à part – durant les longues décennies où l'Etat fédéral s'en désintéressait (jusqu'en 1924), ou n'acceptait de subventionner, pratiquement, que les caisses publiques. Les syndicats sont rodés à la gestion du système d'indemnisation, et personne dans leurs rangs ne discute l'opportunité d'utiliser à fond cet instrument, source de rentrées financières appréciables et moyen de garder une certaine attractivité aux yeux des travailleurs.

Mais il s'agit d'autre chose, avec la révision qui va entrer en vigueur. La nouveauté, c'est le lien noué entre la compensation financière et la prévention du chômage, entre l'indemnisation des chômeurs et les mesures actives – bilans, cours, stages, occupations temporaires... – dont ils doivent profiter. «Doivent», en effet: obligation pour les cantons d'en fournir, sous peine d'avoir à payer eux-mêmes des indemnités de chômage; obligation pour les chômeurs de les suivre, sous peine de perdre le droit aux indemnités.

Conservatismes bousculés

Or, ni la nécessité de ce lien ni l'opportunité des mesures actives ne font l'unanimité dans les syndicats. Que de réticences face à «l'obligation de se former» imposée aux chômeurs, et que d'hésitations devant l'investissement à réaliser ! Que de méfiance – au fond – envers l'amélioration de la capacité concurrentielle des chômeurs sur le marché de l'emploi... Dans le monde syndical aussi, la philosophie des mesures actives heurte corporatismes et conservatismes. Il est significatif que le referendum – avorté – contre la révision de la LACI soit parti cet été à Genève du Syndicat du livre et du papier; et que le cartel local de l'USS, où la fonction publique pèse lourd, n'ait manqué, pour l'approuver, que de la majorité qualifiée l'autorisant à battre en brèche un mot d'ordre de la centrale. S'il faut chercher des raisons à pareille résistance au changement, je voudrais en suggérer trois, dont les deux premières tiennent à la population concernée.

Pour les syndicats, rien n'est moins gratifiant, ni plus difficile, qu'une clientèle de chômeurs bien marqués comme tels, de chômeurs de longue durée. On peut, ainsi que la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) en a fait l'expérience avec sa coordination

ColnCho, tenter de les regrouper dans un cadre syndical, de leur prêter les services et de leur fournir les moyens de militer qui conviennent à leur nouvelle situation. Mais l'état de demandeur d'emploi, transitoire par essence (Dieu merci!), ne prédispose pas à s'investir dans le militantisme, et fragilise toute forme d'action collective.

Et puis les chômeurs de longue durée forment une population difficile à comprendre pour les militants d'organisations historiquement fondées sur des métiers et dopées à l'esprit de corps («Nous, les métallos», «les typos», «les cheminots»...). Les chômeurs vivent, précisément, l'inanité de ces notions. Qui sont-ils, tels que je les ai connus au sein d'un atelier d'occupation temporaire créé par la CGAS? Pour beaucoup, des gens qui n'ont jamais eu de métier précis ni de formation reconnue, ou qui ont appris il y a trop longtemps des métiers disparus; ce sont des femmes désemparées après vingt ans de travail domestique exclusif, ou trop longtemps maintenues dans l'illusion qu'un look avenant garantissait l'emploi; ce sont des gosses paumés à la sortie d'un apprentissage subi comme la morne prolongation de l'école, et bien persuadés que la vie est ailleurs; ce sont les petits malins dont la débrouillardise a finalement été mise en échec par la récession. Sous l'hétérogénéité des états-civils et des trajectoires, une caractéristique leur est largement commune; ils auraient grand peine à dire: «Voilà ce que je sais faire, et je sais bien le faire.» Aussi, si l'on veut les joindre, il faudra chercher un terrain de rencontre quelque peu en marge du travail productif. Du côté de l'expressif, du culturel. Ce ne sont pas les terrains de jeu favoris du mouvement syndical.

Enfin, la mise en œuvre d'une politique de mesures actives doit passer par l'action concertée des pouvoirs publics, des employeurs et des syndicats. En dépit des hymnes qu'il est d'usage d'entonner quand on cite «les partenaires sociaux», il n'est pas certain que ceux-ci aient une grande habitude de gérer en commun, directement, des actions concrètes. Quant à collaborer de la sorte avec l'Etat, ou les communes, il est à craindre que les syndicats n'en aient pas trop le goût. Le fait est qu'il y a, face aux mesures actives, une passivité syndicale – à tout le moins une torpeur – que ne devraient masquer ni la démarche prometteuse de la CGAS à Genève, ni le formidable travail de l'OSEO dans les autres cantons romands. ■